DIRECTION GÉNÉRALE

DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

PHARES ET FANAUX.

1838.

DIRECTION GÉNÉRALE

DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

PHARES ET FANAUX.

1838.



IMPRIMERIE ROYALE. — Juillet 1838.

DESCRIPTION
SOMMAIRE
DES PHARES ET FANAUX
ALLUMÉS
SUR LES CÔTES DE FRANCE,
AU 1er AOÛT 1838,
PUBLIÉE PAR ORDRE DE M. LEGRAND,

CONSEILLER D'ÉTAT,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La Direction générale des ponts et chaussées renouvelle chaque année, depuis 1830, la publication du tableau descriptif des phares et fanaux des côtes de France, afin de tenir les navigateurs au courant des additions et modifications que reçoit progressivement ce système d'éclairage maritime.

Dans cette description sommaire, les *positions géographiques* sont indiquées, pour la plupart, d'après le tableau annexé à *la Connaissance des temps* (1).

Les airs-de-vent sont rapportés au méridien vrai de chaque lieu.

Les *élévations des feux* sont comptées à partir du niveau des plus hautes marées.

Les *portées en temps ordinaire* sont indiquées approximativement, en tenant compte de l'élévation des feux, et en supposant l'observateur placé à 3^{m}, 5^{m}, 10^{m} ou 15^{m} au-dessus de la surface de la mer, selon qu'il s'agit d'un feu du 4e, du 3e, du 2e ou du 1er ordre. Il faut excepter toutefois les phares d'un éclat trop faible pour être aperçus jusqu'à l'horizon correspondant à leur hauteur, et dont la limite de visibilité a été déterminée d'après divers résultats d'observations.

Les feux des phares et fanaux peuvent être classés, quant à leur caractère distinctif, en trois groupes principaux, savoir :

Feux fixes ;

Feux à éclipses ;

Feux variés par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses.

1° Les *feux fixes* des côtes de France ne diffèrent entre eux que par leur plus ou moins grande intensité, à l'ex-

---

(1) Il est à remarquer que les longitudes indiquées par la *Connaissance des temps*, comparées à celles que donnent les cartes du *Pilote français*, levées depuis 1816 jusqu'en 1827, sous la direction de M. Beautemps-Beaupré, présentent moyennement une différence en plus de 51" résultant des dernières déterminations de la position géographique de Brest.

ception toutefois de deux petits *feux rouges* allumés l'un sur l'estacade N. E. du port de Boulogne, l'autre sur la jetée E. du port de commerce de Cherbourg.

2° Les *feux à éclipses,* autrement dits *feux tournants* n'offrent de différences bien marquées que dans la durée de leurs phases. Elles se reproduisent régulièrement à des intervalles qui varient, selon la disposition des appareils, d'une demi-minute à 2 minutes trois quarts. Les *éclats* qui alternent avec les *éclipses* dans les feux de ce genre, acquièrent progressivement en quelques secondes leur maximum d'intensité, et décroissent ensuite par les mêmes gradations.

Lorsque l'on se trouve suffisamment rapproché d'un phare tournant, ses éclipses ne paraissent plus totales. On aperçoit dans l'intervalle des éclats une lumière d'une intensité beaucoup plus faible.

3° Les *feux variés par des éclats* sont produits par une espèce particulière de phares lenticulaires. La plus longue phase de ces appareils offre un feu fixe plus ou moins brillant que l'on voit, après un certain intervalle de temps, s'affaiblir par degrés. A cet affaiblissement de lumière (qui, pour l'observateur suffisamment éloigné, devient *éclipse totale*), succède, pendant quelques secondes, un éclat de beaucoup supérieur au premier. Le *grand éclat* s'affaiblit ensuite, et le *feu fixe* reparaît.

Le retour de chaque phase de ce genre de feux a lieu régulièrement à des intervalles qui varient, de 2 à 4 minutes, selon la disposition des appareils.

Les phares éclairés par des appareils lenticulaires sont désignés par les signes suivants :

1er ordre............................ [⊙. 1.]
2e ordre............................ [⊙. 2.]
3e ordre............................ [⊙. 3.]
Idem, petit modèle............... [⊙. 3 p.]
4e ordre, ou feu de port........... [⊙. 4.]

Ces dernières indications ont pour unique objet de mettre les navigateurs à même de comparer l'ancien et le nouveau système d'éclairage, et ne peuvent d'ailleurs offrir aucun moyen immédiat de reconnaissance en mer.

Le mot *fanal*, qui est souvent pris comme synonime de *phare*, n'a été appliqué dans cette description qu'aux feux du 4e ordre, tant de l'ancien que du nouveau système.

On a distingué par un astérisque (*) les établissements créés, ou renouvelés, depuis le 1er août 1837, et par un double astérisque (**) les nouveaux phares en construction.

MANCHE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

PHARE DE DUNKERQUE.

Feu fixe. [⊙. 3 p.]

Installé sur la tour de l'Heuguenar, à 2,000 m. de la tête des jetées, et dans leur alignement.

Lat. 51° 1′ 59″. — Long. 0° 2′ 31″ E.

Élévation 26 m. — Portée 4 lieues *marines*.

FEU DE PORT DE DUNKERQUE. *Fixe.*

Sur la tête de la jetée de l'O.

Elévation 7 m. — Portée 2 l.

PHARE DE CALAIS.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute et demie en minute et demie.

Sur la tour centrale de la ville, à 1,400 m. de distance de la tête des jetées, et à 400 m. de leur alignement, côté O.

Lat. 50° 57′ 36″. — Long. 0° 29′ 13″ O.

Élévation 38 m. — Portée 6 l.

FEU *DE MARÉE* DU PORT DE CALAIS. *Fixe.*

Sur le Fort-Rouge, à l'O. de l'entrée du port.

Elévation 10 m. — Portée 2 l.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 8 pieds d'eau dans le chenal à l'entrée des jetées.

(*) PHARE DU CAP GRINEZ.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le Cap Grinez, à l'extrémité S. O. du Pas-de-Calais.

Lat. 50° 52′ 10″. — Long. 0° 45′ 13″ O.

Élévation 59 m. — Portée 6 l.

Quelques sinistres survenus dans les parages de ce phare, allumé depuis le 1er novembre 1837, ont été attribués à ce qu'il aurait été pris pour celui de *Dungeness* situé sur la côte d'Angleterre, à 8 lieues marines au N. 85° O. du cap Grinez.

Une pareille méprise doit sembler impossible lorsque l'horizon n'est pas brumeux, car la portée des feux de Grinez et de Dungeness étant alors de 7 à 8 lieues marines, on les aperçoit l'un et l'autre en traversant l'intervalle qui les sépare.

Dans des circonstances atmosphériques moins favorables, la confusion entre ces deux feux paraît encore facile à éviter. Il est évident, en effet, qu'elle ne saurait jamais avoir lieu de la part des navigateurs venant du N. E. Quant à ceux qui viendraient du S. O., on reconnaîtra, à la seule inspection des cartes du détroit, qu'ils ne peuvent relever sous les mêmes airs-de-vent les deux phares dont il s'agit que suivant des directions très-voisines du gisement de l'une des deux côtes opposées. Or, dans de telles directions, les chances de méprise devront se trouver écartées, aux approches de Grinez, par le *feu fixe de la pointe d'Alpreck* (situé par 50° 41′ 57″ de latitude, et 0° 46′ 28″ de longitude O.), et, aux approches de Dungeness, par les feux de port de Hastings et de Rye.

L'Administration, désirant toutefois obvier à toutes les chances, même les plus improbables, d'une dangereuse confusion, a décidé qu'un *petit feu additionnel*

serait allumé, à partir du *1er octobre prochain*, sur le cap Grinez.

Le nouveau fanal sera établi à 60 mètres à l'O. N. O. du phare actuel, et sera moins élevé que celui-ci d'environ 8 mètres.

Le *feu additionnel* sera *varié par des éclats* qui se succéderont de trois en trois minutes, et seront précédés et suivis de courtes éclipses. Sa portée ne sera guère que moitié de celle du phare actuel, c'est-à-dire qu'en temps ordinaire on commencera à apercevoir le nouveau feu à la distance de 3 à 4 lieues marines.

FEUX DE PORT DE BOULOGNE. *Fixes.*

1° FANAL DE MARÉE DE L'ESTACADE DU NORD-EST.

Feu rouge.

Sur l'extrémité de cette estacade.

Elévation 5 m. — Portée ½ l.

2° DEUX FANAUX DE MARÉE DE LA JETÉE DU SUD-OUEST.

Installés sur un mât élevé à l'extrémité de la nouvelle jetée du Sud-Ouest.

Lat. 50° 44′ 0″. — Long. 0° 45′ 5″ O.

Élévations. { Feu sup. 12 m. / Feu inf. 9 m. } Portée 1 l. ½.

On allume le feu supérieur au moment de la *mi-montée* de la mer, et le second feu au moment de la pleine mer.

On les éteint l'un et l'autre au moment de la *mi-baissée.*

Le *feu rouge* de la jetée du N. E. est allumé et éteint en même temps que le feu supérieur de la jetée du S. O.

FEU DE LA POINTE D'ALPRECK.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la tour de l'ancien sémaphore, à 1 lieue au S. S. O. de l'entrée du port de Boulogne.

Lat. 50° 41′ 57″. — Long. 0° 46′ 28″ O.

Élévation 47 m. — Portée 3 l.

TROIS FEUX DE LA BAIE D'ÉTAPLES. *Fixes.*

1° FEU DE LORNEL.

Côté N. de l'embouchure de la Canche.

Lat. 50° 32′ 30″. — Long. 0° 45′ 0″ O.

Élévation 16 m. — Portée 2 l.

2° DEUX FEUX DU TOUQUET.

Côté S. de l'embouchure de la Canche, et à 16 m. de distance l'un de l'autre.

Lat. 50° 31′ 43″. — Long. 0° 44′ 38″ O.

Élévation 16 m. — Portée 2 l.

FEU DE LA POINTE DE BERCK.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la pointe du *haut-banc* de Berck.

Lat. 50° 23′ 50″. — Long. 0° 46′ 50″ O.

Élévation 20 m. — Portée 3 l.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

PHARE DE CAYEUX.

Feu varié par des éclats ds 4 en 4 minutes.

[⊙. 3.]

Entrée de la baie de la Somme, côté S.

Lat. 50° 11′ 30″. — Long. 0° 50′. O.

Élévation 28 m. — Portée 5 l.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE INF^re^.

FEU *DE MARÉE* DU PORT DU TRÉPORT.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la jetée de l'O., à 23 m. de son extrémité.

Lat. 50° 3′ 53″. — Long. 0° 58′ 1″. O.

Élévation 8 m. — Portée 3 l.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 6 pieds d'eau dans le chenal à l'extrémité des jetées.

FEUX DU PORT DE DIEPPE.

ÉCLAIRAGE DE LA JETÉE DE L'EST.

Trois fanaux attachés à un mât, situé à 10 m. de l'extrémité de la jetée de l'E., signalent de nuit la position de cette jetée, et servent à guider les navires à l'entrée du port, savoir :

1° Un *feu fixe* allumé pendant toute la durée des nuits.

Élévation 7 m. — Portée 2 l.

2° Un *feu de marée* placé à 2 m. 60 c. au-dessus du feu permanent, et allumé 2 h. $\frac{1}{2}$ avant la pleine mer.

3° Un second *feu de marée,* intermédiaire aux deux précédents, et allumé 2 h. avant la pleine mer.

On éteint ce feu intermédiaire au moment de la pleine mer, et 2 heures après on éteint le feu supérieur.

Ces deux feux ne sont d'ailleurs allumés qu'autant que l'état de la mer n'interdit pas l'accès du port.

Pour guider de nuit la marche d'un navire qui se dirige vers le port, on maintient le mât qui porte les fanaux, dans une situation verticale tant que le navire fait bonne route, et dans le cas contraire on incline ce mât du côté où il faut gouverner.

Les capitaines qui veulent profiter de ces signaux, doivent placer deux fanaux en évidence, l'un à avant, l'autre à l'arrière de leur navire.

(*) FANAL *DE MARÉE* DE LA JETÉE DE L'OUEST.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la jetée de l'O., à 35 m. de son extrémité.

Lat. 49° 55′ 40″. — Long. 1° 15′ 10″ O.

Élévation 12 m. — Portée 3 l.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 10 pieds d'eau dans la passe.

Il remplace, depuis le 1er novembre 1837, un ancien fanal à éclipses.

PHARE DE L'AILLY.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de 80 en 80 secondes.

Sur le cap d'Ailly.

Lat. 49° 55′ 7″ — Long. 1° 22′ 40″ O.

Élévation 93 m. — Portée 6 l.

FEU *DE MARÉE* DE SAINT-VALERY-EN-CAUX.

Fixe.

Sur la jetée de l'O., à 35 mètres de son extrémité.

Lat. 49° 52′ 25″. — Long. 1° 37′ 39″ O.

Élévation 9 m. — Portée 2 l.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 8 pieds d'eau dans le chenal à l'extrémité des jetées.

PHARE DE FÉCAMP.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le mont de la Vierge, à gauche de l'entrée du port de Fécamp.

Lat. 49° 46′ 5″. — Long. 1° 58′ 3″ O.

Élévation 130 m. — Portée 6 l.

(*) FEU *DE MARÉE* DE FÉCAMP.

Varié par des éclats de 3 en 3 minutes. (⊙ 4.)

Au pied du mont de la Vierge, sur la jetée du N., à 53 m. de son extrémité.

Élévation 12 m. — Portée 3 l.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 10 pieds d'eau à l'entrée du chenal.

Il remplace, depuis le 1er mars 1837, un ancien fanal à feu fixe.

DEUX PHARES DE LA HÈVE.

Feux fixes.

Sur le cap de la Hève, à 63 m. de distance l'un de l'autre ; direction N. N. E. 2° 30′ N., et S. S. O. 2° 30′ S.

Tour du Sud. Lat. 49° 30′ 43″. — Long. 2° 16′ 7″ O.

Élévation 136 m. — Portée 6 l.

FEU DE PORT DU HAVRE. *Fixe.*

Sur la jetée du N., à 25 m. de son extrémité.

Lat. 49° 29′ 0″. — Long. 2° 14′ 5″ O.

Élévation 7 m. — Portée 2 l. ½.

En temps de brume, on signale les approches de ce fanal au moyen d'une cloche placée sur sa tourelle.

ÉCLAIRAGE DE LA BASSE-SEINE. *Feux fixes.*

Rive droite (*de l'aval à l'amont*).

1° FANAL DE LA POINTE DU HOC.

A 3 milles marins 1/4 en amont de l'entrée du Havre.

Élévation 8 m. — Portée 2 l.

(*) 2° FANAL DE LA POINTE DU HODE.

A 9 milles 1/4 en amont de l'entrée du Havre.

Élévation ... m. — Portée 1 l. 1/2.

(*) 3° FANAL DE LA POINTE DE TANCARVILLE.

A 2 milles 3/4 en aval du feu de Quillebœuf.

Élévation ... m. — Portée 1 l. 1/2.

(*) 4° FANAL DU MESNIL.

Sur la rive E. de l'embouchure de la petite rivière de Bolbec.

Élévation ... m. — Portée 1 l. 1/2.

5° FANAL DU FOURNEAU.

A 1 mille à l'O. de l'église de Vatteville.

Élévation ... m. — Portée 1 l.

(*) 6° FANAL DE CAUDEBECQUET.

A 1,200 mètres à l'E. de l'église de Caudebec.

Élévation ... m. — Portée 1 l.

Rive gauche (*de l'amont à l'aval*).

(*) 7° FANAL DE LA NEUVILLE
OU DE LA FORÊT DE BRETONNE.

A 1 mille marin 3/4 en aval de l'église de Vatteville.

Élévation ... m. — Portée 1 l.

(*) 8° FANAL DE LA VAQUERIE.

A 1 mille 1/2 en amont de l'église d'Aizier.

Élévation ... m. — Portée 1 l.

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

(*) 9° FANAL D'AIZIER.

Près de l'église.

Élévation ... m. — Portée 1 l.

(*) 10° FANAL DE COURVAL.

A 2 milles 3/4 en amont de feu de Quillebœuf.

Élévation ... m. — Portée 1 l.

(*) 11° FANAL DU GROS-HEUR.

A 2,500 mètres en amont de Quillebœuf.

Élévation ... m. — Portée 1 l. 1/2.

12° FANAL DE QUILLEBŒUF.

A l'extrémité N. de la pointe de Quillebœuf, sur le quai.

Lat. 49° 28′ 26″. — Long. 1° 48′ 44″ O.

Élévation 8 m. — Portée 3 l.

(*) 13° FANAL DE LA ROQUE.

Sur la pointe de la Roque, près l'hermitage.

Élévation ... m. — Portée 1 l. 1/2.

(*) 14° FANAL DE BERVILLE.

Au N. de l'église.

Élévation ... m. — Portée 1 l. 1/2.

N. B. *Les 12 fanaux marqués d'un astérisque* (*) *sont allumés depuis le 1er mai 1838.*

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

DEUX FEUX DE PORT DE HONFLEUR. *Fixes.*

1° FANAL D'AVAL sur la jetée de l'Hôpital, à l'extrémité N. O. de la ville.

Lat. 49° 25′ 32″. — Long. 2° 6′ 32″ O.

Élévation 10 m. — Portée 3 l.

2° FANAL D'AMONT, sur le quai N. du nouveau bassin.

Élévation 9 m. — Portée 3 l.

DEUX FEUX DE L'EMBOUCHURE DE LA TOUQUES.
Fixes.

Sur le côté O. de l'embouchure, à 142 m. de distance l'un de l'autre.

1° FANAL D'AVAL. — *Feu de marée.*

Élévation 6 m. — Portée 2 l.

Ce feu n'est allumé qu'autant qu'il y a au moins 7 pieds d'eau à l'entrée du chenal.

2° FANAL D'AMONT. — *Feu permanent.*

Lat. 49° 21′ 30″. — Long. 2° 15′ 45″ O. (?)

Élévation 10 m. — Portée 2 l.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, donnent la direction du chenal.

DEUX FEUX DE L'EMBOUCHURE DE L'ORNE. *Fixes.*

Sur le côté O. de l'embouchure, à 1,100 mètres de distance l'un de l'autre; direction N. 24° E., et S. 24° O.

1° FANAL D'AVAL, sur les dunes, près la redoute d'Oyestreham.

Élévation 12 m. — Portée 2 l.

2° FANAL D'AMONT, sur l'église d'Oyestreham.

Lat. 49° 16′ 37″. — Long. 2° 35′ 43″ O.

Élévation 28 m. — Portée 2 l. ½.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, indiquent l'entrée du chenal.

FEU DE PORT DE COURSEULES. *Fixe.*

Sur l'extrémité de la jetée de l'O.

Lat. 49° 20′ 22″. — Long. 2° 47′ 41″ O.

Élévation 9 m. — Portée 2 l.

Allumé depuis le 15 juillet 1837.

PHARE DE LA POINTE DE VER.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙ 3.]

Sur la pointe de Ver, à 4 lieues marines au N 72° O. de l'embouchure de l'Orne.

Lat. 49° 20′ 28″. — Long. 2° 51′ 24″ O.

Élévation 42 m. — Portée 5 l.

FEU DE PORT-EN-BESSIN. *Fixe.*

Ce petit fanal, installé à droite de l'entrée du port, n'est allumé que depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, et seulement durant les gros temps.

Lat. 49° 20′ 45″. — Long. 3° 5′ 40″ O.

Élévation 10 m. — Portée 1 l.

FEU DE PORT DE GRANDCAMP. *Fixe.*

Ce petit fanal, établi dans l'intérêt des pêcheurs de Grandcamp, est installé à 800 m. environ à l'O. de l'église de ce village.

Lat. 49° 23′ 20″. — Long. 3° 22′ 40″ O.

Élévation 8 m. — Portée 1 l.

TROIS FEUX DE LA RADE DE LA HOUGUE.

Fixes. [⊙. 4.]

1er FANAL, sur l'extrémité méridionale du fort de la Hougue.

Lat. 49° 34′ 19″. — Long. 3° 36′ 36″ O.

Élévation 11 m. — Portée 3 l.

2e FANAL, sur la butte de Morsaline.

Lat. 49° 34′ 13″. — Long. 3° 39′ 38″ O.

Élévation 86 m. — Portée 3 l.

3e FANAL, sur la redoute de Réville (Pointe de Saire).

Lat. 49° 36′ 26″. — Long. 3° 34′ 1″ O.

Élévation 11 m. — Portée 3 l.

Le *fanal de la redoute de Réville*, vu par le *phare de Barfleur*, donne une direction dans l'O. de laquelle on devra éviter de prolonger les bordées quand on louvoiera de nuit, par le travers de l'île de Tatihou, pour s'approcher de l'entrée de la rade de la Hougue, en venant du N.

Le *fanal de Morsaline* et celui du *fort de la Hougue*, vus l'un par l'autre, indiquent la limite septentrionale du chenal par lequel les grands bâtiments doivent entrer dans la rade. La direction donnée par ces deux fanaux touche, du côté du S.

la plus haute des roches du *Ouest-Drix*, sur laquelle il ne reste que 14 pieds d'eau de basse mer dans les grandes marées.

Pour aller de nuit au mouillage avec de grands bâtiments du commerce, il faudra, à partir du point où se coupent les deux directions données par les feux dont nous venons de parler, gouverner de manière à voir toujours le feu de la Hougue ouvert de quelques degrés à droite, c'est-à-dire du côté du N., par rapport au fanal de Morsaline.

(*Le feu de Morsaline est beaucoup plus élevé que celui de la Hougue.*)

Un vaisseau de ligne devra, à partir du point de rencontre des deux directions précitées, faire route au S. O. du monde pour gagner le mouillage de la grande rade. Il passera, en faisant cette route, entre le *plateau du Ouest-Drix* et la *pointe N. du banc de la rade.*

Les bâteaux de pêche de Saint-Waast, ainsi que les petits bâtiments du cabotage, qui viendront de nuit chercher un abri sur la petite rade de la Hougue, et qui craindront de tomber dans le S. de la partie du mouillage qui est le mieux abritée, pourront suivre exactement la direction des feux quand la mer sera belle.

Ces bateaux pourront même pénétrer dans la partie septentrionale de la rade, sans courir le risque de tomber sur les roches de *la Dent* et du *Gavendest*, en tenant le feu de Morsaline ouvert de quelques dégrés à droite, c'est-à-dire du côté du N., par rapport à celui du fort de la Hougue.

DEUX FEUX DE PORT DE BARFLEUR. *Fixes.*

1er Fanal, sur le côté gauche de l'entrée du port, à

210 m. au S. 41° O. de la pointe du rocher situé vis-à-vis l'extrémité de la jetée du N.

Lat. 49° 40′ 7″. — Long. 3° 35′ 58″.

Élévation 10 m. — Portée 1 l. $\frac{1}{2}$.

2e FANAL, à 260 m. au S. 41° O. du premier feu.

Élévation 10 m. — Portée 1 l. $\frac{1}{2}$.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, indiquent la direction de la passe du port de Barfleur.

PHARE DE LA POINTE DE BARFLEUR.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 1.]

Sur la pointe de Barfleur (ou de Gatteville).

Lat. 49° 41′ 52″. — Long. 3° 36′ 10″.

Élévation de 72 m. — Portée 7 l.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent totales qu'au delà d'une distance de 3 lieues marines.

FEUX DE LA RADE DE CHERBOURG.

Fixes.

1° DEUX FANAUX DE L'ENTRÉE EST DE LA RADE.

Dans l'île Pelée, sur le Fort-Royal, à 14 m. de distance l'un de l'autre.

Lat. 49° 40′ 16″. — Long. 3° 55′ 15″.

Élévation 26 m. — Portée 2 l.

(*) 2° FANAL DU FORT CENTRAL DE LA DIGUE DE CHERBOURG. (*En construction.*)

La tourelle en construction sur le fort central de la digue de Cherbourg est destinée à recevoir un petit fanal semblable à celui de la jetée de Fécamp, c'est-à-dire dont le feu sera varié de 3 en 3 minutes par des éclats.

3° FANAL DE L'ENTRÉE OUEST DE LA RADE. [⊙. 4.]

Sur la tour récemment construite dans le fort de Querqueville.

Lat. 49° 40′ 21″. — Long. 4° 1′ 18″.

Élévation 18 m. — Portée 3 l.

(*) 4° FANAL DU PORT DE COMMERCE DE CHERBOURG.

Feu rouge. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité de la jetée E. du port de commerce.

Élévation 10 m. — Portée 1 l.

Il est à remarquer que la bouée qui signale les approches de l'extrémité O. de la digue est placée sur la direction donnée par la tourelle de la jetée du port et l'enveloppe du fort du Homet, en sorte que le *feu rouge* sera masqué par le fort pour les navigateurs qui se trouveront dans l'O. de cette direction.

(*) PHARE DU CAP DE LA HAGUE.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur le rocher dit le *Gros-du-Raz*, près le cap de la Hague.

Lat. 49° 43′ 22″. — Long. 4° 17′ 30″.

Élévation 48 m. — Portée 6 l.

Allumé depuis le 1er novembre 1837.

(⁎⁎) PHARE DU CAP CARTERET. (*En construction.*)

La tour en construction sur le cap Carteret (par 49° 22′ 30″ de latitude, et 4° 8′ 40″ de longitude O.), sera signalée par un *feu tournant* dont les éclipses se succéderont de demi-minute en demi-minute.

Ce nouveau feu pourra être aperçu jusqu'à la distance de 6 lieues marines. On présume qu'il sera allumé dans les premiers mois de 1839.

PHARE DE GRANVILLE.

Feu fixe. [⊙. 3.]

Sur le Roc de Granville, ou cap Lihou, à 460 m. dans l'O. N. O. des jetées du port.

Lat. 48° 50′ 7″. — Long. 3° 57′ 1″.

Élévation 47 m. — Portée 5 l.

FEU DE PORT DE GRANVILLE. *Fixe* (1).

Sur l'extrémité S. E. du môle neuf, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 48° 49′ 54″. — Long. 3° 56′ 32″.

Élévation 8 m. — Portée 1 l.

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD.

PHARE DU CAP FRÉHEL.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de 2 m. ¾ en 2 m. ¾.

Sur le cap Fréhel.

Lat. 48° 41′ 5″. — Long. 4° 39′ 24″.

Élévation 75 m. — Portée 6 l.

---

(1) On croit devoir ajouter ici l'indication des feux des *Casquets* et de *Guernesey*, dont la connaissance est nécessaire aux marins qui naviguent sur les côtes de France :

PHARES DES CASQUETS.

Trois feux tournants dont les éclipses se succèdent de 15 secondes en 15 secondes.

Sur le rocher des Casquets, à 6 milles environ de la pointe N. O. de l'île d'Aurigny.

Lat. 49° 43′ 22″. — Long. 4° 42′ 51″.

Élévation 24 m. — Portée 6 l.

FEU DE PORT DE GUERNESEY. *Fixe.*

Sur l'extrémité de la jetée du S., à droite de l'entrée du port.

Élévation 12 m. — Portée..........

PHARE PROVISOIRE DES HÉAUX DE BRÉHAT.

Feu fixe. [⊙. 4.]

Sur la roche la plus élevée des Héaux de Bréhat, à 4 milles marins et demi, au N. 39° O. de l'île de Bréhat.

Lat. 48° 54′ 37″. — Long. 5° 25′ 34″.

Élévation 15 m. — Portée 3 l.

La tour en construction près de ce phare provisoire, sera signalée par un feu fixe de 6 à 7 lieues marines de portée.

Il est essentiel d'observer que les cartes du *Neptune français*, ainsi que plusieurs cartes récemment publiées en Angleterre, indiquent d'une manière extrêmement inexacte les positions relatives des *Héaux de Bréhat* et des écueils de *Roc'har-Bel*, de la *Horaine*, de la *Roche-Gautier*, de *Barnouic* et des *Roches-Douvres*. Ces positions ont été relevées, en 1830 et 1831, par MM. les ingénieurs-hydrographes de la marine, et une note accompagnée d'une carte a été publiée à ce sujet par M. Beautemps-Beaupré, dans le numéro des *Annales maritimes* du mois de janvier 1832. Les relèvements ci-après, ainsi que les observations qui y sont jointes, sont extraits de cette note. Les gisements sont rapportés à celui d'un grand signal établi *temporairement* sur le milieu de la côte méridionale de l'île de Bréhat, par 48° 50′ 20″ de latitude septentrionale, et 5° 20′ 16″ de longitude occidentale de Paris.

Plateau des Roches-Douvres.

Le milieu du plateau des Roches-Douvres, dont l'étendue de l'E. à l'O. est de plus de 2 milles, est situé au N. 23° 10′ E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 16,720 toises.

Il y a douze têtes de roches qui ne couvrent jamais, et la plus haute est élevée de 53 pieds au-dessus du niveau des plus

basses mers. Elle est à peu près au milieu de la partie méridionale du plateau.

Roche Gautier.

Cette roche est située au N. 32° 5′ E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 12,445 toises.

Élévation au-dessus du niveau des basses mers, 13 pieds.

Roche Barnouic.

Cette roche est située au N. 34° E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 12,990 toises.

Élévation au-dessus du niveau des basses mers, 24 pieds.

Les roches Barnouic et Gautier, qui gisent, l'une par rapport à l'autre, S. 72° 24′ O., et O. 72° 24′ E., à la distance de 700 toises, sont les points les plus élevés d'un grand plateau très-dangereux, situé entre la Horaine et les Roches-Douvres.

Ce plateau se porte à environ 1 mille 1/2 dans l'E. de Barnouic, 1 mille dans le S., 3 milles dans l'O., et 2 milles dans le N. O.

La Horaine.

La balise placée sur ce plateau est située au N. 44° 14′ E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 4,274 toises.

Élévation du sommet de la roche au-dessus du niveau des plus basses mers, 22 pieds.

Roc'h-ar-Bel.

La pointe septentrionale de Roc'h-ar Bel est située au N. 3° 45′ E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 4,977 toises.

Cette pointe est tellement mal placée sur toutes les anciennes cartes françaises et étrangères (environ 1,600 toises trop N.), que, quand on gouverne pour passer au N. de la position qui lui est assignée sur ces cartes, on court le risque de tomber sur

le plateau des roches Barnouic et Gautier, et que, quand on cherche à l'éviter en passant par le S., on court le risque de tomber sur la pointe de Roc'h-ar-Bel, dont la position exacte vient d'être indiquée. Roc'h-ar-Bel n'est autre chose que l'extrémité N. E. du grand plateau tenant à la côte qui sépare la rivière de Tréguier de la rivière de Pontrieux, et dont les Héaux font partie.

Les Héaux.

La haute roche de ce plateau, sur laquelle est établi le phare provisoire, est située dans le N. 39° 11′ 47″ O. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 5,245 toises.

Basse Maurice.

Cette basse, sur laquelle il ne reste pas moins de 8 brasses d'eau de basse mer, n'est dangereuse pour aucune espèce de bâtiment; mais, comme elle occasionne un fort remous qui pourrait dans quelques circonstances inquiéter les navigateurs, on croit devoir donner ici sa position. Elle est située au N. 20° E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 7,430 toises.

Le plateau qui forme l'extrémité orientale des innombrables roches de Bréhat, et qui est connu sous le nom de *Ringue-Bras* ou *Caïn-Bras,* est limité par une roche située dans le N. 87° E. du monde du signal de Bréhat, à la distance de 5,860 toises.

Il est démontré jusqu'à l'évidence, aujourd'hui, que le meilleur chenal qu'on puisse suivre pour passer dans le N. de Bréhat est celui qui est limité au S. par les Héaux, Roc'h-ar-Bel, la Horaine et le Ringue-Bras, et au N. par le plateau des roches Gautier et Barnouic. Ce chenal a environ 7 milles de largeur, et les courants de flot et de jusant en suivent la direction. Il est également démontré qu'on ne doit pas s'engager volontairement entre le plateau des Roches-Douvres et celui des

roches Gautier et Barnouic, qui sont beaucoup plus rapprochés que ne l'indiquent les cartes les plus récentes, et notamment la carte de la Manche, en trois feuilles, publiée à Londres en 1811, et corrigée en 1824. Elle représente ce passage comme libre de tous dangers, et large de 9 milles, tandis qu'entre ces dernières roches et la Horaine, elle n'indique qu'un passage de 5 milles seulement de largeur, qui serait fermé en quelque sorte par Roc'h-ar-Bel.

N. B. *Le Dépôt général de la marine a publié en 1836 les cartes qui offrent les principaux résultats des travaux de MM. les ingénieurs hydrographes dans les parages de Bréhat et sur la baie de Saint-Brieuc.*

FEU DES SEPT-ILES.

Varié par des éclats de 3 en 3 minutes. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité E. de l'île aux Moines.

Lat. 48° 52′ 46″. — Long. 5° 49′ 42″.

Élévation 51 m. — Portée 3 l.

PHARE DE L'ILE DE BAS.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Sur un monticule de la partie O. de l'île de Bas.

Lat. 48° 44′ 45″. — Long. 6° 21′ 51″ O.

Élévation 68 m. — Portée 8 l.

En temps ordinaire, les éclipses de ce phare ne paraissent totales qu'au delà d'une distance de 4 lieues.

OCÉAN.

PHARE DE L'ILE D'OUESSANT.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la pointe N. E. de l'île.

Lat. 48° 28′ 31″. — Long. 7° 23′ 41″.

Élévation 83 m. — Portée 6 l.

PHARE DE SAINT-MATHIEU.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 2.]

Sur la pointe de Saint-Mathieu, à 2 l. ½ à l'O. de l'entrée du goulet de Brest.

Lat. 48° 19′ 50″. — Long. 7° 6′ 32″.

Élévation 54 m. — Portée 6 l.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent totales qu'au delà d'une distance de 2 lieues ½.

(*) PHARE DE L'ILE DE SEIN. (*En construction.*)

La tour en construction sur l'île de Sein (par 48° 2′ 35″ de latitude, et 7° 12′ 15″ de longitude) sera signalée par un *feu varié par des éclats* de 4 en 4 minutes.

Sa portée sera de 7 lieues marines.

On présume qu'il sera mis en activité avant la fin de 1839.

(*) PHARE DU BEC-DU-RAZ. (*En construction.*)

La tour en construction sur le Bec-du-Raz (par 48° 2' 25" de latitude, et 7° 4' 10" de longitude), sera signalée par un *feu fixe* de 6 lieues de portée.

Ce nouveau phare sera allumé en même temps que celui de l'île de Sein.

Ces deux feux, vus l'un par l'autre, indiqueront la direction de la chaîne d'écueils appelée *Chaussée de Sein.*

PHARE DE PENMARC'H.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute [⊙. 1.]

Sur la pointe de Penmarc'h, près de l'église de Saint-Pierre.

Lat. 47° 47' 53". — Long. 6° 42' 44".

Élévation 41 m. — Portée 7 l.

En temps ordinaire, les *éclipses* ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

(*) PHARE DE L'ILE DE PENFRET. (*En construction.*)

La tour récemment construite sur un monticule de la pointe N. de l'île de Penfret (par 47° 43' 17" de latitude, et 6° 17' 26" de longitude O.) sera signalée par un *feu varié par des éclats* de 4 en 4 minutes.

Ce nouveau phare sera mis en activité le 1er octobre 1838.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

(*) PHARE OUEST DE L'ILE DE GROIX. (*En construction.*)

La tour en construction sur la pointe occidentale de l'île de Groix (par 47° 38' 50" de latitude, et 5° 50' 50" de longitude O.) sera signalée par un *feu fixe*, qui pourra être aperçu jusqu'à la distance de 6 à 7 lieues marines.

On présume que ce nouveau phare sera mis en activité dans les premiers mois de 1839.

FEU EST DE L'ILE DE GROIX.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur le fort de la Croix, à la pointe E. de l'île.

Lat. 47° 38′ 5″. — Long. 5° 45′ 22″.

Élévation 47 m. — Portée 3 l.

N. B. Ce feu se trouve masqué, dans la direction des îles de Glenan, par les hauteurs de la partie O. de l'île de Groix.

FEU DE PORT DE PALAIS. *Fixe.*

Sur le musoir du grand môle, à gauche de l'entrée du port de Palais, à Belle-Ile.

Lat. 47° 20′ 53″. — Long. 5° 29′ 28″ O.

Élévation 5 m. — Portée 1 l.

PHARE DE BELLE-ILE.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur le plateau voisin de la petite anse de Goulfar, dans la partie S. O. de l'île.

Lat. 47° 18′ 40″. — Long. 5° 33′ 53″.

Élévation 84 m. — Portée 8 l.

En temps ordinare, les *éclipses* du phare de Belle-Ile ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

Il est essentiel de remarquer que ce feu présente à peu près

les mêmes apparences que celui qui signale le rocher du Four, près du Croisic. Mais ici les chances de confusion ne sont pas à craindre, attendu qu'il n'est pas présumable qu'un navire venant du large puisse arriver en vue du phare du Four, sans avoir eu connaissance, soit du phare de l'île d'Yeu, soit du phare du Pilier, soit enfin de celui qui est allumé sur Belle-Ile et du petit feu qui signale l'île d'Hœdic.

FEU DE L'ILE D'HŒDIC.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur un monticule situé à 550 mètres à l'O. de la pointe orientale de l'île.

Lat. 47° 20′ 32″. — Long. 5° 12′ 20″.

Élévation 26 m. — Portée 3 l.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFre.

PHARE DU FOUR.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute.

Sur le rocher du Four, à 3 milles marins et demi à l'O. de la pointe du Croisic.

Lat. 47° 17′ 53″. — Long. 4° 58′ 18″.

Élévation 17 m. — Portée 5 l.

(*) FEUX DE PORT DU CROISIC.

1er FANAL. Près du rivage, à 450 mètres au N. 26° O. de l'église

Élévation 3 m. — Portée 1 l.

2ᵉ Fanal. A 46 mètres au S. S. E. du premier.

Élévation 9 m. — Portée 1 l.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, donnent la direction de la passe du port.

Il est essentiel d'observer que cette direction range de fort près deux roches, situées à 1/2 mille au S. 30° E. de la balise du rocher *le Tréhic*, lesquelles découvrent de 3 à 5 pieds de hauteur en basse marée de vive eau. Il y aurait donc imprudence à s'engager de nuit dans ce chenal sans le secours d'un pilote.

Les feux du Croisic sont allumés depuis le 15 février 1838.

DEUX PHARES DES TOURS D'AIGUILLON ET DU COMMERCE. [⊙. 3. p.]

Sur la rive N. de l'embouchure de la Loire, à 1,950 m. de distance l'un de l'autre; direction S. 31° O., et N. 31° E.

La tour d'aval, dite d'Aiguillon, est située à 1 l. au S. 55° O. de l'église de Saint-Nazaire.

1° Phare d'Aiguillon. — Feu d'aval. *Fixe.*

Lat. 47° 14′ 33″. — Long. 4° 36′ 1″.

Élévation 34 m. — Portée 4 l.

2° Phare du Commerce. — Feu d'amont. *Varié par des éclats de 3 en 3 minutes.*

Lat. 47° 15′ 27″. — Long. 4° 35′ 12″.

Élévation 39 m. — Portée 4 l. $\frac{1}{2}$.

La direction donnée par ces deux phares passe sur la pointe orientale du banc des *Charpentiers*. Dans l'état *actuel* de la barre, il faut, pour éviter ce banc, gouverner de manière à voir le feu changeant de la tour du Commerce un peu à droite du feu permanent de la tour d'Aiguillon.

FEU DE PORT DE SAINT-NAZAIRE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur le musoir du nouveau môle de Saint-Nazaire, rive N. de l'embouchure de la Loire.

Lat. 47° 16′ 17″. — Long. 4° 32′ 3″.

Élévation 8 m. — Portée 2 l. ½.

PHARE DU PILIER.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 2.]

Sur la pointe N. O. de l'île du Pilier, à 2 milles et demi de la pointe N. O. de l'île de Noirmoutier.

Lat. 47° 2′ 36″. — Long. 4° 41′ 54″.

Élévation 32 m. — Portée 6 l.

PHARE DE L'ILE D'YEU.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la butte de Petite-Foule, à 1,700 m. de la pointe N. O. de l'île.

Lat. 46° 43′ 5″. — Long. 4° 43′ 9″.

Élévation 54 m. — Portée 6 l.

DEUX FEUX DU PORT-BRETON DE L'ILE D'YEU.

Fixes.

1er Fanal, sur l'extrémité de la jetée extérieure, à droite de l'entrée du port. [⊙. 4.]

Lat. 46° 43′ 37″. — Long. 4° 41′ 8″.

Élévation 7 m. — Portée 3 l.

2e Fanal, au fond du port, à 260 m. du feu de la jetée.

Élévation 15 m. — Portée 3 l.

Ces deux feux, tenus l'un par l'autre, indiquent la direction de la passe du Port-Breton.

PHARE DE LA CHAUME.

Feu fixe.

Sur le quai de la Chaume, côté O. de l'entrée du port des Sables-d'Olonne.

Lat 46° 29′ 42″. — Long. 4° 7′ 59″.

Élévation 36 m. — Portée 3 l. ½

FEU DE PORT DES SABLES-D'OLONNE.

Feu fixe. [⊙. 4.]

Sur la tête de la grande jetée, côté E. de l'entrée du port.

Lat. 46° 29′ 28″. — Long. 4° 7′ 44″.

Élévation 7 m. — Portée 3 l.

Le feu de la jetée, tenu par le feu de la Chaume, donne la direction du grand chenal.

FEUX DU PERTUIS-BRETON.

Fixes. [⊙. 4.]

1er Fanal, sur la pointe du Grouin-du-Cou, à 7 milles marins au N. 32° E. du phare des Baleines.

Lat. 46° 20′ 48″. — Long. 3° 48′ 28″.

Élévation 18 m. — Portée 3 l.

2e Fanal, sur la pointe de l'Aiguillon, à 7 milles marins, au N. 59° E. du port Saint-Martin de l'île de Ré.

Lat. 46° 16′ 15″. — Long 3° 32′ 58″.

Élévation 10 m. — Portée 3 l.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

PHARE DES BALEINES (Île de Ré.)

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute $\frac{3}{4}$ en minute $\frac{3}{4}$.

Sur la pointe N. O. de l'île de Ré.

Lat. 46° 14′ 44″. — Long. 3° 53′ 57″.

Élévation 29 m. — Portée 6 l.

Les éclats du phare des Baleines sont inégaux. A chaque grand éclat succède un éclat d'un tiers moins fort.

FEU DE PORT DE SAINT-MARTIN. (Île de Ré.) *Fixe.*

Sur l'angle saillant du demi-bastion, à 100 m. à l'E. de l'entrée du port.

Lat. 46° 12′ 26″. — Long. 3° 42′ 6″.

Élévation 12 m. — Portée 2 l.

FEU DE PORT DE LA ROCHELLE. *Fixe.*

A 14 m. à l'E. de la tour de la Lanterne, côté gauche de l'entrée du port.

Élévation 14 m. — Portée 3 l.

On évite les rochers de la pointe de *Chauveau*, ainsi que le plateau du *Lavardin*, en gouvernant de manière à ce que le fanal de La Rochelle ne soit pas masqué par la tour de la Lanterne.

PHARE DE CHASSIRON. (ÎLE D'OLÉRON.)

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la pointe N. O. de l'île d'Oléron.

Lat. 46° 2′ 51″. — Long. 3° 44′ 51″.

Élévation 50 m. — Portée 6. l.

FEU DE L'ILE D'AIX. *Fixe.*

Sur le Fort, à la pointe S. de l'île.

Lat. 46° 0′ 36″ — Long. 3° 30′ 55″.

Élévation 17 m. — Portée 2 l.

FEU DE LA POINTE DE LA COUBRE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur la pointe de la Coubre, côté N. de l'embouchure

de la Gironde, à 2 l. et demie au N. 28° O. du phare de Cordouan.

Lat. 45° 41′ 30″. — Long. 3° 35′ 34″.

Elévation 11 m. — Portée 3 l.

(*) FEU DE LA TOUR DE TERRE-NÈGRE.

Fixe. [⊙ 4.]

Un fanal d'essai a été installé sur la tour de Terre-Nègre, rive N. de l'embouchure de la Gironde (par 45° 38′ 47″ de latitude, et 3° 26′ 38″ de longitude O.) pour guider les navigateurs, dans la passe du Nord, aux approches de la *Barre à l'Anglais.*

La mise en activité de ce fanal sera annoncée par la voie des journaux.

FEU DE PORT DE ROYAN. *Fixe.*

Sur la pointe dite du Corps-de-Garde, à l'origine de la jetée, et à 140 m. de son musoir.

Lat. 45° 37′ 8″. — Long. 3° 22′ 3″.

Élévation 11 m. — Portée 2 l.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

PHARE DE CORDOUAN.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur le rocher de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde.

Lat. 45° 35′ 14″. — Long. 3° 30′ 39″ O.

Élévation 63 m. — Portée 8 l.

Chaque grand éclat de ce phare est immédiatement précédé d'un éclat moins brillant. Les éclipses ne paraissent *totales*, en temps ordinaire, qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

FEU DE LA POINTE DE GRAVE.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur un échafaud en charpente élevé sur le fort de Grave, à 1 lieue et demie au S. 81° E. du phare de Cordouan.

Lat. 45° 34′ 18″. — Long. 3° 23′ 57″.

Élévation 12 m. — portée 3 l.

Ce fanal remplace provisoirement, depuis le mois de décembre dernier, l'ancien phare dont la tour en charpente a dû être démolie comme se trouvant trop exposée aux attaques de la mer.

FEU DE PORT DE PAUILLAC. *Fixe.*

[Rive gauche de la Gironde.]

Sur l'embarcadère du port.

Lat. 45° 11′ 55″. — Long. 3° 4′ 55″.

Élévation 6 m. — Portée 2 l.

(⁂) PHARE DU BASSIN D'ARCACHON. (*En construction.*)

La tour en construction sur le cap Ferret, au N. de l'entrée du bassin d'Arcachon (par 44° 38′ 43″ de latitude et 3° 35′ 15″ de longitude), sera signalée par un *feu fixe* de 6 lieues de portée.

On présume que ce nouveau feu sera allumé avant la fin de 1839.

DÉPARTEMENT DE BASSES-PYRÉNÉES.

PHARE DE BIARRITZ.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 1.]

Sur la pointe de Saint-Martin-de-Biarritz, au N. 5° 30′ O. de l'église de ce village.

Lat. 43° 29′ 38″. — Long. 3° 53′ 28″.

Élévation 73 m. — Portée 7 l.

En temps ordinaire les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

FEU DE PORT DE SOCOA. *Fixe.*

A l'entrée de la baie de Saint-Jean-de-Luz, côté O.

Lat. 43° 23′ 44″. — Long. 4° 1′ 28″ O.

Élévation 30 m. — Portée 2 l.

MÉDITERRANÉE (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

PHARE DU CAP BÉARN.

Feu fixe. (⊙. 1.)

Sur le mont Béarn, à 800 mètres au S. E. de l'entrée de Port-Vendres.

Lat. 42° 30′ 45″. — Long. 0° 47′ E.

Élévation 220 m. — Portée 6 l.

---

(1) A cette série des phares français de la Méditerranée, on peut ajouter les deux feux d'Oran et d'Alger.

FEU DE PORT D'ORAN. *Fixe.*

Sur le fort de Mers-el-Kébir, à droite de l'entrée du port.

Lat. 35° 44′ 21″. — Long. 3° 1′ 25″ O.

Élévation 26 m. — Portée 1 l.

Cet ancien fanal sera remplacé par un petit phare à éclipses, semblable à celui d'Alger.

On présume que le nouveau feu pourra être allumé dans le courant de 1839.

PHARE D'ALGER.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute.

Sur la tour du môle.

Lat. 36° 47′ 20″. — Long. 0° 44′ 10″ E.

Élévation 37 m. — Portée 5 l.

Les éclipses ne paraissent totales, en temps ordinaire, qu'au delà d'une distance de 2 lieues marines. Le petit feu fixe, que l'on aperçoit dans les intervalles des éclats de l'appareil tournant, est produit par un appareil additionnel. [⊙. 4.]

L'ancien appareil à feu fixe du môle d'Alger a été remplacé par le nouveau fanal, le 18 novembre 1834.

FEU DE PORT-VENDRES. *Fixe.*

Sur le fort du Fanal, côté droit de l'entrée du port.

Lat. 42° 31′ 25″. — Long. 0° 46′ 30″ E.

Élévation 33 m. — Portée 2 l. ½.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

FEU DE PORT DE LA NOUVELLE. *Fixe.* [⊙. 4.]

A l'extrémité de la jetée de l'O., côté gauche de l'entrée du chenal.

Lat. 43° 1′ 0″. — Long. 0° 43′ 30″ E.

Élévation 10 m. — Portée 3 l.

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT.

FEU DE PORT D'AGDE. *Fixe.*

Sur l'extrémité de la jetée de l'E., à droite de l'entrée du chenal.

Lat. 43° 16′ 45″. — Long. 1° 6′ 30″ E.

Élévation 9 m. — Portée 2 l.

FEU DU FORT BRESCOU.

Fixe. [⊙. 4.]

Sur le bastion S. E. du fort établi sur l'ilot de Brescou, à 1 lieue à l'E. S. E. de l'embouchure de l'Hérault.

Lat. 43° 15′ 30″. — Long. 1° 9′ 45′ E.

Élévation 18 m. — Portée 3 l.

PHARE DU MONT D'AGDE.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur le mont d'Agde, ou de *Saint-Loup*, à 5,200 m. au N. 66° 30′ E. de l'embouchure de l'Hérault.

Lat. 43° 17′ 50″. — Long. 1° 9′ 15″ E.

Élévation 126 m. — Portée 9 l.

En temps ordinaire, les *éclipses* de ce phare ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

FEUX DU PORT DE CETTE.

Fixes.

1° PHARE DU MÔLE SAINT-LOUIS.

Sur le fort Saint-Louis, à l'extrémité du môle du même nom, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 43° 23′ 45″. — Long. 1° 22′ 0″ E.

Élévation 25 m. — Portée 3 l.

2° DEUX FANAUX DU FORT RICHELIEU.

Installés à l'aplomb l'un de l'autre, sur l'amer voisin de ce fort, à 740 m. à l'O. du phare dn môle Saint-Louis.

Élévation moyenne 60 m. — Portée 1 l. ½.

Ces deux feux se confondent en un seul au delà d'une distance de 1 mille ½. Tenus par le phare du môle Saint-Louis, ils indiquent la direction à suivre pour donner dans le milieu de la passe N. E. du port.

DÉPARTEMENT DU GARD.

PHARE D'AIGUES-MORTES.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 3.]

Sur le môle N. O. du Grau-du-Roi, à 170 m. de son extrémité.

Lat. 43° 32′ 0″. — Long. 1° 47′ 45″ E.

Élévation 18 m. — Portée 5 l.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

PHARE PROVISOIRE DE LA CAMARGUE.

Feu fixe. [⊙. 4.]

Sur la rive gauche de l'embouchure du Vieux-Rhône, à 2 milles marins au S.E. $\frac{1}{4}$ S. de la vieille tour de Saint-Genest.

Lat. 43° 20′ 30″. — Long. 2° 20′ 30″ (?) E.

Élévation 15 m. — Portée 3 l.

La tour en construction, près du phare provisoire, sera signalée par un *feu fixe* de 6 lieues marines de portée.

DEUX FEUX DE PORT DE BOUC. *Fixes.* [⊙. 4.]

1er Fanal, sur la tête du môle, à gauche de l'entrée du port.

Élévation 16 m. — Portée 3 l.

2e Fanal, sur la tour du Fort, à droite de l'entrée du port.

Lat. 43° 23′ 27″. — Long. 2° 38′ 47″. E.

Élévation 30 m. — Portée 3 l.

DEUX FEUX DE PORT DE MARSEILLE. [⊙. 4.]

1er Fanal. — *Feu fixe.*

Au pied de la tour du fort Saint-Jean, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 43° 17′ 45″. — Long. 3° 1′ 26″ E.

Élévation 9 m. — Portée 3 l.

2e Fanal. *Feu varié par des éclats de 3 en 3 minutes.*

Sur la pointe dite *Tête-de-More,* entre l'anse de la Réserve et celle du Pharo, à droite de l'entrée du port.

Lat. 43° 17′ 43″. — Long. 3° 1′ 15″ E.

Élévation 19 m. — Portée 3 l.

Ces deux feux se trouvent masqués, dans la direction du S. E., par la butte du Pharo.

Ils sont allumés depuis le 15 juillet 1837.

PHARE DE PLANIER.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de demi-minute en demi-minute. [⊙. 1.]

Sur le rocher de Planier, à 2 lieues $\frac{2}{5}$ au S. O. de l'entrée du port de Marseille.

Lat. 43° 11′ 57″. — Long. 2° 53′ 38″ E.

Élévation 40 m. — Portée 7 l.

En temps ordinaire, les éclipses de ce phare ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

FEU DE PORT DE LA CIOTAT. *Fixe.* [⊙. 4.]

Sur le fort Bérouard, côté droit de l'entrée du port.

Lat. 43° 10′ 56″. — Long. 3° 16′ 28″ E.

Élévation 25 m. — Portée 3 l.

DÉPARTEMENT DU VAR.

PHARE DE L'ILE DE PORQUEROLLES.

Feu varié par des éclats de 4 en 4 minutes. [⊙. 1.]

Sur la pointe S. de l'île, entre le cap d'Arme et le cap Roux.

Lat. 42° 59′ 7″. — Long. 3° 52′ 15″ (?) E.

Élévation 80 m. — Portée 7 l.

Les *courtes éclipses* qui précèdent et suivent chaque éclat, ne paraissent totales qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

Ce nouveau phare est allumé depuis le 15 juillet 1837.

PHARE DE L'ILE DU LEVANT, OU DU TITAN.

Feu fixe. [⊙. 3.]

Sur la pointe orientale de l'île.

Lat. 43° 2′ 30″. — Long. 4° 9′ 50″ E.

Élévation 75 m. — Portée 5 l.

Allumé depuis le 15 juillet 1837.

PHARE DU CAP CAMARAT, ou CAP LARDIER.

Feu tournant dont les éclipses se succèdent de minute en minute. [⊙. 1.]

Sur le cap Camarat, ou *cap Lardier.*

Lat. 43° 11′ 50″. — Long. 4° 21′ 30″ E.

Élévation 130 m. — Portée 9 l.

Allumé depuis le 15 juillet 1837.

En temps ordinaire, les éclipses ne paraissent *totales* qu'au delà d'une distance de 3 lieues.

Il est à observer qu'à la distance de 5 à 6 lieues, les apparences du feu du cap Camarat ne se distinguent de celles du feu de l'île Planier (situé par 43° 11′ 57″ de latitude, et 2° 53′ 38″ de longitude E.) qu'en ce que les éclipses du premier se succèdent de minute en minute, tandis que celles du second ne sont séparées que par des intervalles d'une demi-minute. Cette différence est assez marquée pour ne pas échapper à un observateur attentif. Au surplus les chances de méprise sont d'autant moins à craindre, que les positions géographiques des deux phares dont il s'agit diffèrent de près d'un degré et demi en longitude. Il ne pourra d'ailleurs arriver que fort rarement qu'un navigateur se trouve en vue du nouveau phare, sans avoir pris connaissance soit du phare à feu fixe d'Antibes, situé à moins de 10 lieues marine dans le N. E. du cap Camarat, soit, du côté de l'O., des deux phares des îles de Porquerolles et du Levant, qui ne sont respectivement éloignés du même cap que de 25 et de 13 milles marins.

Il est encore essentiel de remarquer que les noms inscrits sur diverses cartes du littoral de la Méditerranée, pourraient faire confondre le cap Camarat, ou cap Lardier, avec le cap Taillat, sur lequel existe une ancienne tour désignée sous le nom de Camarat, *par la carte hydrographique des côtes du départe-*

ment du Var, publiée en 1792. Cette tour est située à une lieue marine au S. 27° O. du phare de Camarat.

PHARE D'ANTIBES OU DE LA GAROUPPE.

Feu fixe. [⊙. 1.]

Sur la presqu'île de la Garouppe, à un mille et demi au S. d'Antibes, près de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde.

Lat. 43° 33′ 51″.—Long. 4° 47′ 44″ E.

Élévation 103 m.—Portée 6 l.

Allumé depuis le 1er juillet 1837.

Les navigateurs qui portent sur Antibes en venant de la partie de l'E., peuvent voir en même temps, lorsqu'ils approchent de Villefranche, le *feu fixe* de la tour de ce port (située par 43° 40′ 30″ de latitude, et 4° 59′ 26″ de longitude E.); le *feu varié par des éclats* de l'entrée du port d'Antibes (situé par 43° 35′ 10″ de latitude, et 4° 47′ 31″ de longitude E.), et le *feu fixe* de la Garouppe. Mais ce dernier phare est seul aperçu des navigateurs venant de la partie du S. et du S. O., tant qu'ils n'ont pas doublé la presqu'île.

N. B. *On doit prochainement remplacer l'appareil à feu fixe du phare de Villefranche par un appareil tournant, dont les éclats se succèderont de ½ en ½ minute et, auront 6 lieues marines de portée.*

On présume que le nouveau feu sera allumé avant la fin de 1839.

FEU DE PORT D'ANTIBES.

Varié par des éclats de 2 en 2 minutes. [⊙. 4.]

Sur l'extrémité du môle oriental, à gauche de l'entrée du port.

Lat. 43° 35′ 10″. — Long. 4° 47′ 31″ E.

Élévation 15 m. — Portée 3 l.

FEU DE PORT DE BASTIA. *Fixe.* [⊙. 4.] CORSE.

Sur l'extrémité du môle, à droite de l'entrée du port.

Lat. 42° 41′ 48″. — Long. 7° 6′ 45″.

Élévation 16 m. — Portée 3 l.

L'Ingénieur en chef Directeur,
Secrétaire de la Commission des phares,

Signé L. FRESNEL.

Vu par le Conseiller d'État,
Directeur général des ponts et chaussées et des mines,

Signé LEGRAND.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PHARES ET FANAUX.

N. B. On a distingué par des caractères italiques les noms des phares des trois premiers ordres. — Quelques phares et fanaux figurent dans cette table sous plusieurs noms.

